

Marie Moret à César de Paepe, 8 août 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation1 p. (13r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à César de Paepe, 8 août 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52699>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [8 août 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Paepe, César de \(1841-1890\)](#)

Lieu de destination 168, rue Jourdan, Saint-Gilles, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Buridant, Jules \(1872-1937\)](#)

Description

Résumé Au sujet d'une erreur dans la mention d'un ouvrage dans *Le Devoir* qui sera rectifiée dans un des prochains numéros d'août 1888.

Support La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées [Bertrand, Louis \(1856-1943\)](#)

Œuvres citées [Louis Bertrand, *Le logement de l'ouvrier et du pauvre en Belgique, Bruxelles, 1888.*](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

Mais ce nouvel article ne pourraient passer dans le Droit de cette semaine, et trouvant peut-être difficilement place dans le suivant celui du 19, - qui sera comme d'habitude consacré à la paix et à l'arbitrage international - ne paraîtra peut-être que dans le Droit du 26 de ce mois. Ce sera en tous cas la limite extrême.

Veuillez agréer,
Monsieur, pour vous et
Monsieur Bertrand, l'expression
de mes sentiments distingués,

Marie Gatin

Guide Familiste,
8 Octobre 1888,

Monsieur C. de Paepse,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6^e oct.

Nous n'avions qu'un seul désir, celui de vous donner toute satisfaction à vous et à M. Bertrand, par notre article bibliographique paru dans le Droit du 5 courant.

Si donc nous regrettons de n'avoir point atteint notre but, nous espérons du moins réparer cela, en saisissant l'occasion que vous nous offrez de revoir sur le bon mariage du Dr. Désiré